

Perpignan, le 21 mai 2021

Mesdames/Messieurs les responsables d'établissements d'accueil de jeunes enfants (Eaje) conventionnés avec la Caf au titre de la prestation de service unique

## **Objet : Remontées d'informations sur les publics accueillis en Eaje ("Filoué")**

Madame/Monsieur le/la responsable,

La politique d'accessibilité des enfants en situation de pauvreté et de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) constitue un axe majeur de la convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 et de la Stratégie de lutte contre la pauvreté portée par le gouvernement. En effet, la politique d'accueil du jeune enfant participe à l'égalité des chances. Les premières années de l'enfant sont des années décisives pour son développement. Il est largement admis qu'y interviennent des acquisitions fondamentales et prédictives à la fois des compétences et du bien-être futur pour l'enfant et l'adulte qu'il deviendra. Des modes d'accueil collectifs de qualité permettent d'obtenir des effets positifs sur le développement des enfants et d'avoir un effet de « rattrapage » des inégalités socio-économiques<sup>1</sup>.

Cette politique d'accessibilité de tous les enfants aux modes d'accueil s'est traduite pour la branche Famille par la mise en place du bonus mixité sociale dès 2019 et par la mise en place du bonus territoire CTG dont le montant varie selon la richesse du territoire. D'ici la fin de la Cog accompagné par le Plan rebond petite enfance, l'enjeu est de redynamiser la création de places d'accueil pour les territoires (Qpv, Zrr) et publics prioritaires.

Afin de piloter et d'évaluer cette politique d'accessibilité, **la Cnaf a mis en place, un circuit de remontées d'informations sur les enfants accueillis en Eaje, à des fins uniquement statistiques**. Ce traitement permet d'enrichir le patrimoine statistique de la branche Famille avec le fichier des enfants usagers d'Eaje (dénommé Filoué). Ces données ont été valorisées dans plusieurs publications<sup>2</sup>.

En 2020, au niveau national, vous êtes près de 6 000 Eaje (48%) à avoir participé à l'enquête « Filoué ». Nous nous félicitons de ce taux de réponse élevé et je tiens à remercier tous les établissements des Pyrénées-Orientales (35 sur 71, soit 49%) qui ont contribué à ce recueil d'informations.

Ces données permettent à l'échelle infra-départementale d'avoir une analyse fine des modes d'accueil des jeunes enfants, elles participent de l'élaboration du schéma départemental des services aux familles et contribuent au niveau national au pilotage de la politique d'accueil du jeune enfant.

Grâce à votre participation à l'enquête, la branche Famille et ses partenaires pourront notamment évaluer l'impact de la mise en place du bonus mixité sur la part des enfants pauvres accueillis en Eaje et se donner les moyens de simuler des évolutions de ce levier financier dans la perspective de la prochaine Cog.

---

<sup>1</sup> Pour une vue d'ensemble, voir le Séminaire Premiers Pas, CNAF, France Stratégie et HCFEA : <https://www.strategie.gouv.fr/actualites/presentation-cycle-de-seminaire-premiers>

<sup>2</sup> Bérardier M., « Le recours aux modes d'accueil des jeunes enfants en 2018 », l'e-ssentiel n°199, à paraître  
Bérardier M., Clément J., Pélamourgues B., Thibault F., « Analyse locale du recours aux modes d'accueil destinés aux jeunes enfants : l'exemple de Toulon et la Seyne-sur-Mer », l'e-ssentiel n°188, novembre 2019  
Bérardier M., Clément J., « Les déterminants de la durée d'accueil en EAJE », l'e-ssentiel n°174, septembre 2017

La **convention d'objectifs et de financement et / ou l'avenant que nous avons signé** dans le cadre de la Prestation de service unique (PSU) intègre l'engagement de participer à cette enquête dès lors que vous avez acquis le module « Filoué » dans votre logiciel de gestion.

Vous trouverez en annexes l'ensemble de la procédure à suivre formalisant la remontée d'informations « Filoué », ainsi qu'une foire aux questions relatives aux modalités de déploiement de « Filoué ».

**La collecte des remontées d'informations « Filoué » portant sur les données de l'année 2020 se fera du 5 mai au 31 aout 2021.**

La conseillère thématique petite enfance et le chargé d'études en action sociale ont été désignés référents « Filoué » de votre Caf pour vous accompagner dans cette procédure de remontée d'informations (acquisition du module Filoué, obligation Rgpd, constitution du fichier, dépôt, etc.). En cas de besoin ou de questions, vous pouvez les contacter via [filoue@caf66.caf.fr](mailto:filoue@caf66.caf.fr)

En vous remerciant de votre participation, je vous prie de croire, Madame, Monsieur en l'assurance de mes salutations distinguées.

**Le Directeur de la Caf**

***Pierre-Marc BOISTARD***